

COMMUNE D'ANDERLECHT
Collège des Bourgmestre et
Echevins
Place du Conseil, 1

B - 1070 BRUXELLES

V/Réf : 48987

N/Réf. : AVL/KD/AND-2.220/s.566

Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Messieurs,

Objet : ANDERLECHT. Rue Démosthène, 89-91.
Transformation et rénovation d'une habitation unifamiliale.
Demande de permis d'urbanisme - Avis de la CRMS.

En réponse à votre lettre du 27 janvier 2015, sous référence, reçue le 6 février, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 25 février 2015.

La demande concerne un bien situé dans la zone de protection et en face du parc Forestier classé. Elle vise à rénover et à améliorer le confort de l'habitation. Les travaux prévoient l'amélioration du confort thermique en isolant les façades avant et arrière, le remplacement de tous les châssis par des châssis double vitrage en PVC de ton gris foncé, l'ouverture des espaces et l'agrandissement de certaines fenêtres, l'incorporation de terrasses extérieures à l'arrière et la suppression d'annexes arrière ainsi que de la couverture de la cour.

En façade avant, les 1^{er} et 2^{ème} étages seraient isolés par l'extérieur avec un enduit de couleur gris clair, tandis que le rez-de-chaussée serait enduit (sans isolation extérieure) avec une couleur gris foncé. La façade arrière serait entièrement isolée avec un enduit de couleur gris clair.

En ce qui concerne les façades, la CRMS demande d'opter pour des couleurs plus claires (avant et arrière) qui présentent un coefficient de réflexion suffisant (de l'ordre d'au moins 70%). Elle demande également de ne pas installer de châssis en PVC mais de privilégier un matériau plus noble (bois ou métal).

S'il y a lieu, la DMS formulera, en Commission de concertation, des remarques complémentaires sur le projet.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. VAN DESSEL
Vice-Président

Copies à : - B.D.U. - D.M.S. : Mme F. Cordier ;
- B.D.U. - D.U. : Mme S. Buelinckx.